

Règlement d'intervention

« Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique »

Préambule

L'objet de ce dispositif est d'attribuer une aide à l'achat pour un vélo à assistance électrique (VAE) et soutenir ainsi les particuliers qui souhaiteraient utiliser ce moyen pour leurs déplacements quotidiens. Cette action s'inscrit dans une démarche globale de développement de la mobilité cyclable initiée par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau dans le cadre de son Plan Vélo.

Article 1 – Objet du règlement

Le présent règlement a pour but de :

- fixer les règles d'attribution et de versement d'une aide financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique,
- définir l'engagement respectifs des parties,
- indiquer le contenu du dossier de demande d'aide et les modalités de son instruction.

Article 2 – Conditions d'éligibilité au dispositif d'aide

Pour bénéficier de l'aide, les conditions cumulatives suivantes devront être remplies :

- Être domicilié à titre principal sur l'une des 18 communes de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
- Le dispositif s'adresse aux personnes majeures
- Le dispositif s'adresse aux personnes physiques
- Le dispositif est limité à une prise en charge par an et par foyer
- S'engager à ne pas revendre l'équipement dans un délai de 3 ans

Article 3 – Investissements éligibles

Seuls les vélos à assistance électrique type vélo de ville sont pris en compte dans le dispositif d'aide. Les vélos sportifs type vélo de cyclotourisme, vélo de course ou vélo tout terrain ne sont pas éligibles à la subvention.

Seuls les équipements neufs sont éligibles.

Le dispositif n'est pas rétroactif et ne couvre pas les achats effectués avant le lancement de l'opération.

Article 4 – Montant de l'aide

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau attribuera une aide de 20% sur le prix TTC, plafonnée à 200€, dans la limite de l'enveloppe prévue au budget.

Cette aide est cumulable avec la prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique mise en place par l'Etat.

Article 5 – Dépôt des dossiers et examen de la demande financière

Toute demande d'aide à l'achat doit être déposée, accompagnée d'un dossier complet, auprès de l'espace France Services de la Vallée d'Ossau ou sur la plateforme dématérialisée.

Les demandes sont reçues tout au long de l'année et les primes seront attribuées dans la limite du budget disponible. Les primes seront attribuées suivant l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Article 6 – Modalités d'octroi de l'aide

La demande de subvention sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et comportera les pièces suivantes :

- un facture faisant figurer le prix TTC du cycle ainsi que l'adresse de l'acheteur
(Les achats d'accessoires et d'équipement, non subventionnés, devront faire l'objet d'une facturation indépendante, le cas échéant),
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo,
- l'attestation sur l'honneur ci-jointe dûment remplie,
- une copie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport du demandeur,
- un relevé d'identité bancaire.

La subvention sera versée en une seule fois dans la limite du budget alloué, au vu de la complétude des documents transmis, par décision de l'autorité territoriale.

Article 7 – Responsabilité et litiges

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'un éventuel dysfonctionnement du vélo à assistance électrique acheté par le demandeur.

Le détournement de l'aide à l'achat notamment en cas d'achat pour revente est qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal. Toute déclaration frauduleuse ou mensongère est sanctionnée par les articles 313-1 et 441-6 du code pénal.

Identification du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : __ / __ / __ / __ / __

Téléphone mobile : __ / __ / __ / __ / __

Informations sur le vélo

Coût du vélo (TTC) :

Numéro d'identification du vélo :

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) (Nom, Prénom),

.....

- m'engage à ne demander qu'une seule subvention annuelle pour mon foyer dont l'adresse est mentionnée ci-dessus
- m'engage à ne pas céder ou revendre le VAE dans un délai de 3 ans
- atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint et d'en respecter les termes
- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier de demande d'aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ainsi que la sincérité des pièces jointes
- atteste que je suis bien l'acquéreur du vélo à assistance électrique
- atteste avoir réglé la facture acquittée dont la copie est jointe à la présente

Fait à,

Le.....

Signature :